

Commune de PLOULEC'H

**ACTUALISATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**

RESUME NON TECHNIQUE



La commune de Ploulec'h comptait 1716 habitants en 2014. Son taux d'accroissement représente 1.2% par an. Le taux d'occupation des logements égal à 2.3 habitants est en baisse depuis 1975. Ploulec'h dispose d'un PLU approuvé le 13 mars 2014. Les contraintes environnementales sont les suivantes : existence de périmètres de protection de captage, nombreuses zones humides, zone Natura 2000, zones conchylicole et de baignade à proximité....

Le bourg de Ploulec'h et le hameau du Yaudet sont équipés d'un réseau d'assainissement de 15 km environ, sur lequel sont raccordés environ 549 abonnés (chiffres de 2016). Les eaux usées collectées par ce réseau sont traitées par la station d'épuration de type « boues activées » de Kerbabu, sur la commune de Trédrez-Locquémeau, de capacité de traitement de 3 500 EH et mise en service en 1984. Cette station traite aussi les effluents de Locquémeau. La charge organique nominale est de 210 kg de DBO₅/ jour et la charge hydraulique de 700 m³/j par temps de pluie et 525 m³/j par temps sec. Cette station rejette les effluents traités dans le ruisseau côtier du Coat Trédez.

La zone de Bel-Air est équipée d'un réseau d'assainissement de 2 km environ, sur lequel sont raccordés environ 87 abonnés. Les eaux usées collectées par ce réseau sont traitées par la station d'épuration de type « boues activées » de Lannion, de capacité de traitement de 21 400 EH et mise en service en 1972. Cette station traite aussi les effluents de Lannion et de Ploubezre. La charge organique nominale est de 1 280 kg de DBO₅/ jour et la charge hydraulique de 7 500 m³/j et 6000 m³/j par temps sec. Cette station rejette les effluents traités dans le fleuve Le Léguer.

D'un point de vue de l'assainissement non collectif, on recense près de 280 dispositifs dont au moins la moitié ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et devront être réhabilités à terme. L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif est globalement moyenne à médiocre voire nulle sur le territoire communal.

L'objet de l'étude vise à étudier les secteurs qui :

- ne sont pas situés dans le zonage d'assainissement collectif réglementaire et ne sont pas déjà raccordés,
- sont situés dans une zone urbanisée ou à urbaniser
- ou sont situés dans un hameau relativement dense.

Ce sont 14 secteurs qui ont été étudiés. Dans la grande majorité des cas, il apparaît que l'assainissement non collectif constitue la manière la plus économique de traiter les eaux usées. On note quelques cas particuliers pour lesquels le raccordement au réseau collectif est :

- plus économique (Extension Bourg Nord et le Yaudet périphérie)
- ou envisageable techniquement sans surcoût (Extension Bourg, Route de Kerhervrec, Chemin de Corvezou)
- ou nécessaire vis-à-vis des enjeux environnementaux (Kerjean).

Le zonage proposé pour la commune de Ploulec'h est compatible avec la capacité de traitement de la station d'épuration de Kerbabu après sa restructuration (3 350 EH), capacité déterminée par le bureau d'étude Cycl'eau (Dossier Loi dur l'Eau de Kerbabu de mars 2017).

Les estimations de charges futures sont faites en considérant qu'un habitant futur rejette 0.75 EH, ce qui correspond à ce que rejette actuellement un habitant.

Dans la situation actuelle, la station d'épuration de Lannion traite une charge de 26 750 EH sans dépassement de ses normes de rejet. Un nouvel arrêté d'autorisation sera d'abord déposé en mars 2018 et redéfinira la capacité de la station à 25 000 EH, sans modification de cette dernière. Une restructuration de la station est ensuite prévue, avec une augmentation de la capacité de traitement. La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle en 2023. La nouvelle capacité de la station sera déterminée en accord avec les propositions de zonage faites pour les différentes communes concernées. D'après le présent zonage, la future station d'épuration devra pouvoir traiter 31 010 EH à +30 ans.

Le milieu récepteur peut aisément accepter les rejets futurs de la station d'épuration : les calculs d'acceptabilité du milieu récepteur réalisés dans la présente étude montrent que Le Léguer peut théoriquement accepter le rejet d'effluents pour une station traitant jusqu'à 90 000 EH.

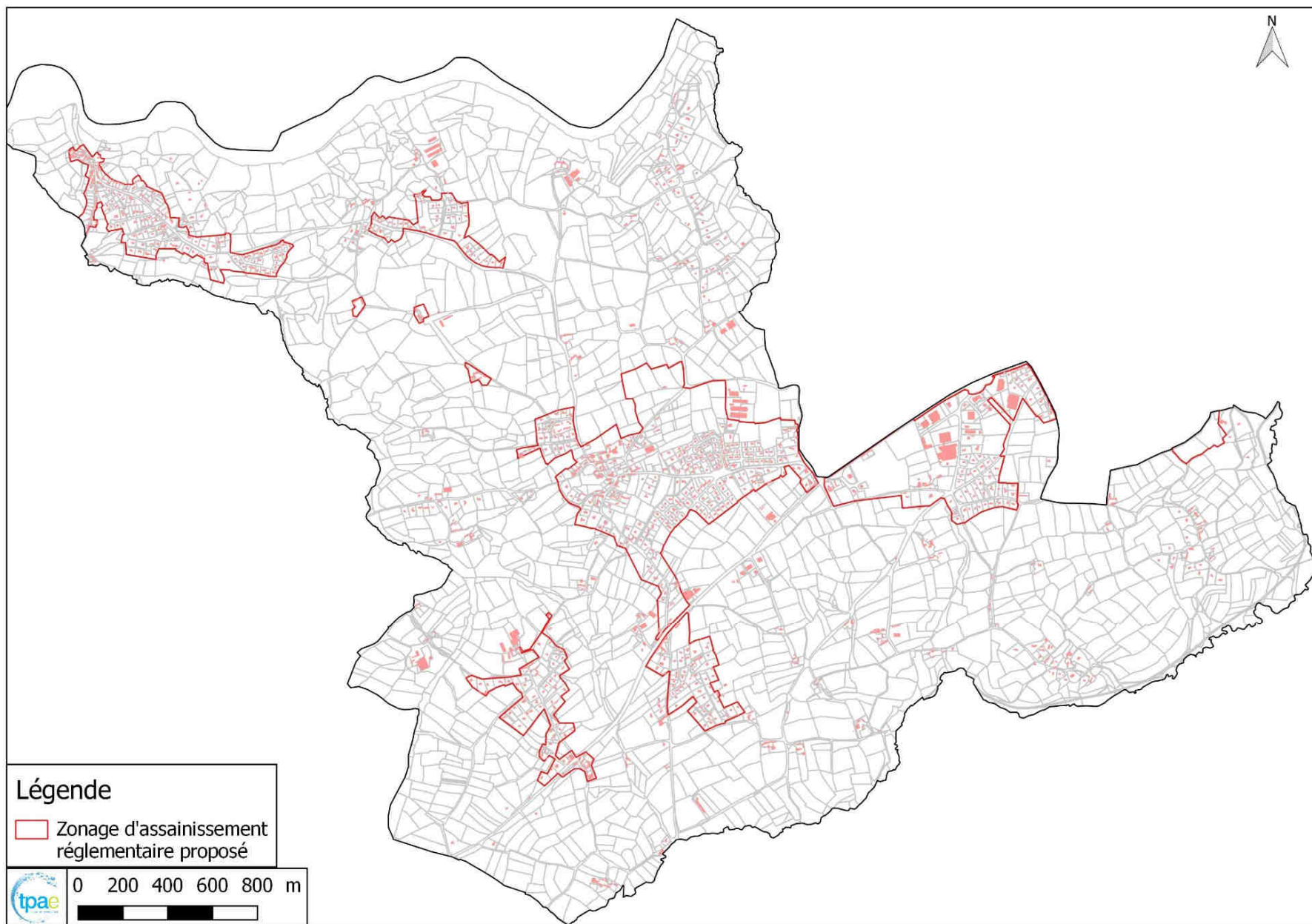


Figure 1 : Proposition de zonage assainissement pour la commune de Ploulec'h